

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Compte rendu résumé de la neuvième séance du Comité II

11 juin 2007: 11 h 5 – 12 h 15

Président: C.S.Cheung (Chine)

Secrétariat: J.Barzdo
J.Sellar
M.Yeater

Rapporteurs: J.Boddens Hosang
R.Mackenzie

Le Président annonce les changements qu'il propose au programme de travail des prochains jours. Les présidents des groupes de travail sur la Vision de la stratégie et sur le budget font alors rapport sur les travaux de leurs groupes respectifs.

La Suisse indique où en sont les consultations concernant le point 30 de l'ordre du jour (Rapports sur le commerce de plantes reproduites artificiellement). L'Allemagne signale que le consensus n'a été atteint lors des consultations concernant le point 13 de l'ordre du jour (Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique). Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord annonce que les consultations sur le point 26 de l'ordre du jour (Respect de la Convention et lutte contre la fraude) se poursuivent.

Interprétation et application de la Convention

Respect de la Convention et lutte contre la fraude

27. Utilisation des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II ou à l'Annexe III commercialisés illégalement et confisqués

L'Indonésie présente le document CoP14 Doc. 27, dont l'annexe contient un projet de décision proposant un processus de révision et d'amendement de la résolution Conf. 9.10 (Rev. CoP13).

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, est opposée à la proposition, estimant que la résolution 9.10 (Rev. CoP13) traite de manière satisfaisante de la question de l'utilisation de spécimens commercialisés illégalement et confisqués et que toute nouvelle révision est inutile. Elle ajoute que la couverture des frais incombe à la Partie qui procède à la confiscation et que dans leur législation nationale, les Parties adoptent différentes approches à la question des spécimens confisqués. Elle conteste que les spécimens confisqués restent la propriété du pays d'origine. L'Equateur, les Etats-Unis d'Amérique, l'Inde, le Kenya, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande sont également opposés à la proposition. La Thaïlande fait remarquer que sa législation nationale n'autorise pas la vente de spécimens confisqués et l'Inde ajoute que les spécimens confisqués ne devraient être utilisés qu'à des fins non commerciales. Le Kenya craint que la

proposition ne favorise un commerce illicite de spécimens CITES. Les Etats-Unis, la Malaisie et Singapour estiment que les amendements proposés à la résolution Conf. 9.10 (Rev. CoP13) pourraient compromettre l'action de lutte contre la fraude. Les Etats-Unis attirent l'attention des participants sur la résolution Conf. 9.9 qui, à leur avis, traite également certains des problèmes soulevés dans la proposition.

La Bolivie exprime son soutien à la proposition et fait part de ses inquiétudes sur l'échange d'informations au sujet des spécimens de vigognes confisqués. Le Népal propose un amendement au paragraphe b) du projet de décision. L'Argentine approuve l'intention de la proposition mais souscrit également à l'avis des délégations qui ont souligné le rôle de la législation nationale en matière d'utilisation des spécimens commercialisés illégalement. Elle fait remarquer, et s'en félicite, que dans les années 1980, la Belgique a partagé avec elle le produit d'une vente aux enchères de spécimens confisqués provenant d'Argentine, notant que les fonds avaient été employés à des fins de conservation.

Conservation Force et *IWMC World Conservation Trust* expriment leur soutien à la création d'un groupe de travail chargé d'examiner la proposition.

Le Président note que la plupart des préoccupations exprimées portent sur la vente des spécimens confisqués et l'emploi du produit de ces ventes, dont traitent les paragraphes b) et c) du projet de décision. Il demande au Comité si le paragraphe a) du projet de décision pourrait être adopté après suppression des paragraphes b) et c). L'Indonésie demande la tenue d'un scrutin à bulletins secrets sur le maintien ou non des paragraphes b) et c), mais cette demande ne reçoit aucun soutien. Les Etats-Unis réaffirment qu'ils estiment que le libellé du paragraphe a) du projet de décision est similaire à celui de la résolution Conf. 9.9, et l'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, réaffirme son opposition au projet de décision dans son ensemble.

En l'absence de consensus, le Président met aux voix la suppression des paragraphes b) et c) du projet de décision. Le résultat du vote est de 54 voix pour la suppression, 11 voix contre et 10 abstentions (vote 1). Les paragraphes b) et c) du projet de décision sont donc rejetés. Le Président confirme que le teneur du paragraphe a) du projet de décision est similaire à celle de la résolution Conf. 9.9 et l'Indonésie retire sa proposition.

Questions relatives au contrôle du commerce et au marquage

34. Commerce des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I

Le Secrétariat présente le document CoP14 Doc. 34 notant, au sujet du paragraphe 5 c), que le Président du Comité permanent, sur avis du Centre de coordination, l'a chargé de remettre aux Parties une notification au sujet des spécimens expédiés par la poste. Le Secrétariat indique que le document a été préparé pour information et qu'Israël a présenté le document CoP14 Inf.7 sur cette question.

Israël se réfère au document CoP14 Inf. 7, soulignant en particulier les conclusions du rapport du PNUE-WCMC cité au point 3). Concernant le point 5), Israël fait observer qu'il a préparé trois projets de décisions mais que seuls les projets 14.XXX et 14.YYY restent pertinents, le projet de décision 14.ZZZ étant examiné par le groupe de travail au titre du point 39 de l'ordre du jour. Les Etats-Unis expriment leur soutien aux projets de décisions proposés par Israël, notant qu'ils réfutent certaines conclusions du rapport du PNUE-WCMC.

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, est opposée aux projets de décisions proposés par Israël, notant qu'on n'a aucun exemple où le commerce suscite des préoccupations pour les populations sauvages, ni de raison d'engager des poursuites contre une Partie en vertu de l'Article XIII de la Convention. Elle note que la Communauté européenne n'applique pas la résolution Conf. 12.10 (Rev. COP13). Elle ajoute que la Communauté européenne est favorable à l'examen régulier des données annuelles sur le commerce par le PNUE-WCMC.

Le Suriname exprime son soutien au document CoP14 Doc. 34 et son opposition au point 4) du document CoP14 Inf. 7.

Le Président ajourne l'examen de cette question de l'ordre du jour et lève la séance à 12 h 15.

Résultats du vote

Clé: 0 = n'a pas voté, 1 = pour, 2 = contre, 3 = abstention 0

Party	Vote 1
Afghanistan AF	0
Albania AL	0
Algeria DZ	0
Antigua and Barbuda AG	0
Argentina AR	3
Australia AU	1
Austria AT	1
Azerbaijan AZ	1
Bahamas BS	0
Bangladesh BD	0
Barbados BB	0
Belarus BY	0
Belgium BE	1
Belize BZ	0
Benin BJ	0
Bhutan BT	0
Bolivia BO	2
Botswana BW	2
Brazil BR	0
Brunei Darussalam BN	0
Bulgaria BG	2
Burkina Faso BF	1
Burundi BI	0
Cambodia KH	1
Cameroon CM	2
Canada CA	1
Cape Verde CV	0
Central African Republic CF	0
Chad TD	0
Chile CL	1
China CN	1
Colombia CO	0
Comoros KM	0
Congo CG	0
Costa Rica CR	2
Côte d'Ivoire CI	2
Croatia HR	1
Cuba CU	0
Cyprus CY	0
Czech Republic CZ	1
Democratic Republic of the Congo CD	0
Denmark DK	1
Djibouti DJ	0
Dominica DM	0
Dominican Republic DO	0
Ecuador EC	1
Egypt EG	0

Party	Vote 1
El Salvador SV	0
Equatorial Guinea GQ	0
Eritrea ER	1
Estonia EE	1
Ethiopia ET	0
Fiji FJ	3
Finland FI	1
France FR	1
Gabon GA	0
Gambia GM	0
Georgia GE	0
Germany DE	1
Ghana GH	0
Greece GR	1
Grenada GD	0
Guatemala GT	1
Guinea GN	0
Guinea-Bissau GW	0
Guyana GY	3
Honduras HN	3
Hungary HU	1
Iceland IS	0
India IN	1
Indonesia ID	2
Iran (Islamic Republic of) IR	0
Ireland IE	1
Israel IL	1
Italy IT	1
Jamaica JM	0
Japan JP	1
Jordan JO	0
Kazakhstan KZ	0
Kenya KE	1
Kuwait KW	0
Lao People's Democratic Republic LA	1
Latvia LV	1
Lesotho LS	0
Liberia LR	0
Libyan Arab Jamahiriya LY	0
Liechtenstein LI	0
Lithuania LT	1
Luxembourg LU	1
Madagascar MG	0
Malawi MW	0
Malaysia MY	1
Mali ML	0
Malta MT	1

Party	Vote 1
Mauritania MR	0
Mauritius MU	0
Mexico MX	1
Monaco MC	0
Mongolia MN	0
Montenegro ME	0
Morocco MA	0
Mozambique MZ	0
Myanmar MM	0
Namibia NA	0
Nepal NP	1
Netherlands NL	1
New Zealand NZ	2
Nicaragua NI	0
Niger NE	0
Nigeria NG	0
Norway NO	3
Pakistan PK	0
Palau PW	3
Panama PA	0
Papua New Guinea PG	0
Paraguay PY	0
Peru PE	0
Philippines PH	0
Poland PL	1
Portugal PT	1
Qatar QA	0
Republic of Korea KR	2
Republic of Moldova MD	1
Romania RO	1
Russian Federation RU	2
Rwanda RW	0
Saint Kitts and Nevis KN	0
Saint Lucia LC	3
Saint Vincent and the Grenadines VC	0
Samoa WS	0
San Marino SM	1
Sao Tome and Principe ST	0
Saudi Arabia SA	0
Senegal SN	0

Party	Vote 1
Serbia RS	3
Seychelles SC	0
Sierra Leone SL	0
Singapore SG	1
Slovakia SK	0
Slovenia SI	1
Solomon Islands SB	0
Somalia SO	0
South Africa ZA	1
Spain ES	1
Sri Lanka LK	0
Sudan SD	0
Suriname SR	0
Swaziland SZ	1
Sweden SE	1
Switzerland CH	1
Syrian Arab Republic SY	0
Thailand TH	1
The former Yugoslav Republic of Macedonia MK	0
Togo TG	0
Trinidad and Tobago TT	1
Tunisia TN	0
Turkey TR	1
Uganda UG	3
Ukraine UA	0
United Arab Emirates AE	3
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland GB	1
United Republic of Tanzania TZ	0
United States of America US	1
Uruguay UY	0
Uzbekistan UZ	0
Vanuatu VU	0
Venezuela (Bolivarian Republic of) VE	0
Viet Nam VN	2
Yemen YE	0
Zambia ZM	1
Zimbabwe ZW	0